
Présidence : Slovaquie

1232^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 13 juin 2019

Ouverture : 9 h 35
Suspension : 12 h 30
Reprise : 14 h 35
Clôture : 15 h 55

2. Président : Ambassadeur R. Boháč
M. S. Kantor
M. B. Pavlovič

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DU CENTRE DE L'OSCE À
ACHGABAT**

Président, chef du Centre de l'OSCE à Achgabat (PC.FR/15/19 OSCE+), Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/686/19), Kazakhstan, Fédération de Russie (PC.DEL/654/19), Turquie (PC.DEL/672/19 OSCE+), Turkménistan, Biélorussie (PC.DEL/665/19 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/657/19), Norvège (PC.DEL/678/19), Suisse (PC.DEL/695/19 OSCE+), Ouzbékistan, Kirghizistan, Tadjikistan (PC.DEL/680/19 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DE L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA
MISSION D'OBSERVATION DE L'OSCE À DEUX
POSTES DE CONTRÔLE RUSSES SUR LA
FRONTIÈRE RUSSO-UKRAINIENNE

Président, Observateur en chef de la Mission d'observation de l'OSCE (PC.FR/16/19 OSCE+), Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/687/19), Suisse (PC.DEL/696/19 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/658/19), Turquie (PC.DEL/674/19 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/675/19), Fédération de Russie (PC.DEL/655/19)

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'UTILISATION DE L'EXCÉDENT
DE TRÉSORERIE POUR RENFORCER
L'INFRASTRUCTURE DE L'OSCE

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1331 (PC.DEC/1331) sur l'utilisation de l'excédent de trésorerie pour renforcer l'infrastructure de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

États-Unis d'Amérique (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision)

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/676/19), Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/689/19), Suisse (PC.DEL/697/19 OSCE+), Turquie (PC.DEL/673/19 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/659/19), Canada
- b) *Situation en Ukraine et nécessité de mettre en œuvre les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/656/19), Canada
- c) *Détention of M. R. Udov en Fédération de Russie* : Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que le Canada, la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/690/19), Fédération de Russie (PC.DEL/662/19 OSCE+)

- d) *Libération conditionnelle de M. O. Titiev en Fédération de Russie : Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que le Canada, la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/692/19), Fédération de Russie (PC.DEL/660/19 OSCE+)*

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a) *Déclaration du Président en exercice sur la situation en Moldavie : Président*
- b) *Réunion ministérielle informelle de l'OSCE, prévue dans les Hautes Tatras (Slovaquie), les 8 et 9 juillet 2019 : Président*
- c) *Ordre du jour et modalités d'organisation de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2019, prévue à Vienne du 25 au 27 juin 2019 : Président*
- d) *Quatorzième Forum GLOBSEC Bratislava, tenu du 6 au 8 juin 2019 : Président*
- e) *Conférence internationale sur « Un multilatéralisme efficace dans la lutte contre la torture : Tendances dans la région OSCE et voie à suivre », tenue à Vienne le 5 juin 2019 : Président*
- f) *Visite d'ambassadeurs au Tadjikistan, en Ouzbékistan et au Kazakhstan, prévue du 6 au 11 octobre 2019 (CIO.INF/50/19 Restr.) : Kazakhstan (PC.DEL/667/19 OSCE+), États-Unis d'Amérique, Président*

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution du rapport du Secrétaire général (SEC.GAL/115/19 OSCE+) : Coordinatrice des activités de lutte contre les menaces transnationales*
- b) *Visite du Secrétaire général à Washington, les 11 et 12 juin 2019 : Coordinatrice des activités de lutte contre les menaces transnationales (SEC.GAL/115/19 OSCE+)*
- c) *Participation du Secrétaire général, le 6 juin 2019, au 14^e Forum GLOBSEC Bratislava, tenu du 6 au 8 juin 2019 : Coordinatrice des activités de lutte contre les menaces transnationales (SEC.GAL/115/19 OSCE+)*
- d) *Participation du Secrétaire général à la retraite au niveau des ambassadeurs, tenue à Tatranská Lomnica (Slovaquie) du 13 to 15 juin 2019 : Coordinatrice des activités de lutte contre les menaces transnationales (SEC.GAL/115/19 OSCE+)*

- e) *Participation du Secrétaire général, le 17 juin 2019, à la Conférence de 2019 de la Présidence de l'OSCE sur la cybersécurité/la sécurité des TIC pour un avenir plus sûr : Le rôle de l'OSCE dans la promotion de la cyberstabilité régionale, qui se tiendra à Bratislava les 17 et 18 juin 2019 : Coordonnatrice des activités de lutte contre les menaces transnationales (SEC.GAL/115/19 OSCE+)*

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Prétendues « élections législatives » dans la région occupée de Tskhinvali/Ossétie du Sud : Géorgie, Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/694/19), Canada, Azerbaïdjan (PC.DEL/663/19 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/677/19), Pologne (également au nom de la Bulgarie, du Canada, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède et de l'Ukraine), Fédération de Russie (PC.DEL/661/19), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/671/19)*
- b) *Élection présidentielle anticipée tenue au Kazakhstan le 9 juin 2019 : Kazakhstan (PC.DEL/664/19 OSCE+), Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que le Canada, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/691/19), Fédération de Russie (PC.DEL/663/19), Ouzbékistan, Azerbaïdjan, Kirghizistan, Tadjikistan (PC.DEL/679/19 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/666/19 OSCE+), Turquie, Turkménistan, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/670/19)*
- c) *Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace : France (PC.DEL/668/19 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/669/19)*
- d) *Élection législative anticipée prévue en Grèce le 7 juillet 2019 : Grèce*

4. Prochaine séance :

Jeudi 20 juin 2019 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1331

13 June 2019

FRENCH

Original: ENGLISH

1232^e séance plénière

Journal n° 1232 du CP, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1331
UTILISATION DE L'EXCÉDENT DE TRÉSORERIE POUR
RENFORCER L'INFRASTRUCTURE DE L'OSCE

Le Conseil permanent,

Agissant conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier,

Tenant compte de l'urgence qu'il y a de financer les investissements visant à améliorer l'efficacité de l'Organisation et de procéder aux indispensables investissements infrastructurels,

Rappelant le projet initial de budget unifié pour 2019 en date du 28 septembre 2018, distribué sous la cote PC.ACMF/80/18, eu égard en particulier aux propositions ayant trait aux investissements dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) ainsi que de l'infrastructure de bureau et les résultats des discussions budgétaires sur cette question,

Décide que :

L'affectation de 414 000 euros provenant de l'excédent de trésorerie de 2017 devrait être autorisée pour financer les investissements d'infrastructure dans le cadre du Fonds du Secrétariat, comme énoncé dans l'annexe, à titre exceptionnel et sans préjudice de l'utilisation future de l'excédent de trésorerie.

INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE INDISPENSABLES

Aux fins de financer les divers investissements d'infrastructure indispensables, des moyens financiers ont été prévus pour les postes suivants :

			EUR
Bureau du Secrétaire général (BSG)/Section des services de conférence et linguistiques	Matériel de salle de réunion	Dépenses d'équipement	39 500
Département de la gestion et des finances (DGF)/Section des technologies de l'information et des communications (TIC)	Dépenses d'investissement liées aux TIC	Dépenses d'équipement	212 900
DGF/Section des services d'appui aux missions	Dépenses d'investissement liées à l'infrastructure de bureau	Dépenses d'équipement	40 000
DGF/ Section des services d'appui aux missions	Solution pour le suivi des actifs matériels et leur identification par codes à barres	Dépenses d'équipement	30 400
Département des ressources humaines (DRH)/Gestion des aptitudes	Solution pour le recrutement en ligne	Dépenses d'équipement	91 200
Total			414 000

Matériel de salle de réunion

La Burghauptmannschaft (propriétaire) a l'intention de rénover la Ratsaal de la Hofburg en 2019. La majorité des coûts associés à cette rénovation devraient être pris en charge par la Burghauptmannschaft. L'OSCE devra cependant acquérir le matériel essentiel de salle de réunion qui ne relève pas de la responsabilité du propriétaire, dont divers équipements multimédia. Le matériel pour les réunions à la Ratsaal, qui comprend le matériel de pilotage des supports audiovisuels et les projecteurs/écrans, est indispensable pour que la Ratsaal dispose d'un niveau minimal de fonctionnalité de base qui soit comparable à celui des autres salles de réunion dans les locaux de l'OSCE et réponde aux normes techniques minimales en vigueur. Si ces moyens financiers supplémentaires ne sont pas mis à disposition, la fonctionnalité de la Ratsaal comme salle de réunion sera gravement compromise. Le matériel existant ne pourra plus être utilisé dans la nouvelle Ratsaal parce qu'il a plus de dix ans d'âge et qu'il est donc obsolète et utilise la technologie analogique VGA dépassée.

Dépenses d'investissement liées aux TIC

Les ressources infrastructurelles liées aux TIC font partie de l'infrastructure réseau et systèmes de base des technologies de l'information (TI) à l'échelle de l'Organisation, couvrant non seulement les besoins du Secrétariat, mais aussi ceux de toutes les autres structures exécutives (y compris la Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO)) en matière de connectivité réseau et systèmes. Les dépenses d'investissement liées aux TIC couvrent le remplacement périodique du matériel périphérique tel que commutateurs de réseau, routeurs, pare-feu, téléphones IP, serveurs, dispositifs de stockage et autres. Elles incluent également les dépenses d'investissement pour le remplacement régulier des dispositifs d'utilisateur final et du matériel arrivés en fin de vie ainsi que des divers accessoires informatiques (en l'occurrence, les consommables et les pièces de rechange) nécessaires pour assurer le fonctionnement normal des services informatiques.

Dépenses d'investissement liées à l'infrastructure de bureau

Le Secrétariat, ainsi que le Bureau du Représentant pour la liberté des médias, ont déménagé de leurs anciens dans leurs nouveaux locaux situés Wallnerstrasse 6/6a en 2007. Le Gouvernement autrichien et la ville de Vienne mettent le bâtiment à disposition sans faire payer de loyer. Le Palais Palfy est classé bâtiment historique protégé et l'OSCE supporte l'ensemble des coûts de fonctionnement, y compris les frais de chauffage, d'éclairage et d'eau, la maintenance et la sécurité. Jusqu'à présent, les dépenses d'investissement courantes ont été différées, la plupart des réparations urgentes ayant été effectuées dans la limite des budgets opérationnels. Cette situation n'est cependant plus viable. Aucun investissement important n'a été fait depuis la rénovation en 2007 et les garanties sur certaines des infrastructures ont expiré. En outre, le budget du Service d'appui aux missions ayant été réduit considérablement au fil des années et les crédits de fonctionnement étant soumis à une pression constante, ces investissements indispensables ne peuvent pas être effectués.

Solution pour le recrutement en ligne

Le fait de n'avoir toujours pas modernisé la technologie de recrutement est un important facteur d'inefficacité et nuit beaucoup à la capacité de recruter en temps voulu ainsi que d'en informer toutes les parties prenantes. Les outils modernes sont indispensables pour fournir rapidement des services et aider à attirer les personnes ayant les compétences dont l'Organisation a besoin pour être performante. Cette absence de système moderne est devenue particulièrement manifeste depuis la création de la MSO. La modernisation de la plateforme de recrutement de l'OSCE permettrait non seulement d'améliorer considérablement l'efficacité de l'ensemble de ses structures exécutives et le recrutement au sein de ces dernières, mais aussi d'accroître la notoriété de l'Organisation en tant qu'employeur.

Solution pour le suivi des actifs matériels et leur identification par codes à barres

Pour la vérification et le suivi des actifs matériels (par lecture de codes à barres), l'OSCE utilise un système sur mesure (appelé « portail d'identification par codes à barres ») qui a été mis au point en 2013 en se fondant sur la technologie mobile de Microsoft. Or Microsoft a abandonné cette technologie et ne fournit plus de soutien technique. La mise à niveau vers l'infrastructure Microsoft générale (passage à Windows 10) qui devrait débiter

en 2019 marquera la fin de vie du portail d'identification par codes à barres car le logiciel ne sera pas compatible avec la nouvelle infrastructure des TIC. Dans ce contexte, l'OSCE a le choix, soit de mettre à niveau le système actuel pour le rendre compatible avec cette nouvelle infrastructure, soit de faire l'acquisition d'un système entièrement nouveau. Au cas où l'on ne débloquerait pas de moyens financiers pour cette acquisition, l'OSCE ne serait pas en mesure de procéder à la vérification physique annuelle de l'ensemble de ses actifs matériels (plus de 65 000 dont la valeur d'achat est évaluée à 75,1 millions d'euros) dans un délai raisonnable car cette vérification devrait être effectuée manuellement. Il en résulterait un important retard dans le contrôle et l'assurance des actifs matériels.

Aperçu du budget

Le budget total de 414 000 euros est uniquement destiné à financer des dépenses d'équipement.

PC.DEC/1331

13 June 2019

Attachment

FRENCH

Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 (A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« Les États-Unis souhaitent faire une déclaration interprétative au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

En s'associant au consensus sur l'utilisation de l'excédent de trésorerie pour renforcer l'infrastructure de l'OSCE, les États-Unis ne prennent aucun engagement en faveur d'une quelconque augmentation de leurs contributions dans les années à venir du fait de l'utilisation des excédents de trésorerie des années précédentes dans ce cas précis.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président. »